



# CONSEIL MUNICIPAL

## 05 07 2018

---

---

**Etaient Présents** : Jean MARX, Maire

André VAN COMPERNOLLE, Michel NOËL, Valérie LOPPIN, Dominique PÉRIN NETZER, adjoints au Maire,

Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Christine CHAUX, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Patrick MECHERI, conseillers municipaux

**Pouvoirs** : Virginie TAMBOUR à Jean MARX  
Philippe CHÊNE à Denis VIOLLE  
Jean-Louis RUMÉRIO à Dantès MARTINELLI  
Lionel CORDIER à Michel NOËL  
Sylvie MACAIRE à Dominique MARCOUX  
Valérie DUMOULIN à Michel DUMONT  
Samir BEN-ZAHI à Emmanuel VERDONK  
Cédric THIRY à Patrick MECHERI

**Excusés** : Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER

---

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A RENDU LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

- Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé ;
- Le budget supplémentaire a été voté, il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	4 217 871,00 €
Dépenses d'investissement	5 119 071,00 €
Recettes de fonctionnement	4 217 871,00 €
Recettes d'investissement	5 119 071,00 €

- M. le Maire a été autorisé à mener les démarches pour la résiliation du bail emphytéotique conclu le 27/11/1981 avec Plurial Novilia (ex-Effort Rémois) portant sur les parcelles AB 447 à 456 et pour la vente de l'immeuble construit sur ces parcelles pour un prix de 1 400 000 € auquel s'ajoute la restitution à la commune en pleine propriété d'un local de 145 m<sup>2</sup> ;
- M. le Maire a été autorisé à mener les démarches pour la résiliation du bail emphytéotique conclu le 18/03/1994 avec Plurial Novilia (ex-Effort Rémois) portant sur la parcelle AA 421 (où se situe l'EHPAD) et pour l'achat de l'EHPAD- Résidence du Bord de Vesle pour un prix de 612 000 € ;

- Il a été décidé d'offrir une carte cadeau d'un montant de 160 € par personne à l'occasion du départ à la retraite d'un agent ;
- Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement ont été modifiés selon les évolutions suivantes :
  - prise en compte du revenu fiscal de référence pour le calcul du quotient
  - mise en place de la mensualisation
  - application d'un tarif extérieur pour les nouveaux entrants
  - tarif unique pour les repas ponctuels (hors fréquentation régulière)

La délibération n°41/2018 du Conseil municipal en date du 24 mai 2018 n'a pas tenu compte de la possibilité de régler sur facture, et les 2 tranches de quotients pour les tarifs ponctuels conformément à la demande de la C.A.F. (tarifs différenciés en fonction des revenus).

Par ailleurs, il a été ajouté la possibilité d'inscrire les enfants en demi-journée + repas, avec un tarif spécifique.

- Il a été décidé d'organiser une braderie devant la médiathèque le 29 septembre afin de vendre des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque Municipale. Les tarifs ont été fixés de la façon suivante : livre : 1 € ; CD : 1€ ; CD-Rom : 1 € ; le lot de 5 revues : 1 €